

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-1526/SG/FIN autorisant M. Hassan Mohamed. Ismaël à acquérir un immeuble, sis à Djibouti, lotissement du Stade (faisant partie du titre foncier n° 785).

n° 71-1526/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Numéro JO
n° 22 du 25/11/1971

Date de publication
9 novembre 1971

Date du numéro
25 novembre 1971

TEXTE INTÉGRAL

M. Hassan Mohamed Ismaël est autorisé à acquérir une parcelle de terrain bâti, sise à Djibouti, lotissement du Stade, faisant partie d'un terrain plus vaste, immatriculé au livre foncier du Territoire sous le n° 785 au nom de la Société Immobilière de Djibouti et du T.F.A.I.